



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2428 du 6 juin 2025 de Monsieur le Député Dan Hardy concernant « Encadrement légal des thérapies de conversion au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 6 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 22 juillet 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le Ministère de la santé.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Égalité des genres et de la
Diversité

(s.) Yuriko Backes